



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

19 janvier 2012

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 19 janvier 2012**

Mesdames et Messieurs, vous pouvez prendre place, s'il vous plaît. Merci.  
Je constate que vous éprouvez un grand plaisir à vous retrouver. C'est une impression ? Et bien tant mieux, pourvu que cela dure.

Tout d'abord, c'est la première réunion pour l'année 2012. Nous sommes encore en janvier. Pour la plupart, je vous ai déjà rencontré. Mais c'est vrai qu'à l'occasion de ce conseil municipal, je profite pour vous présenter tous mes vœux. Vœux aux élus, à vos proches, vœux à la presse, vœux aux personnes qui sont fidèles dans le public, que je salue. Ceci dit, mon vœu le plus cher c'est qu'à l'orée de ce nouvel exercice 2012, nous puissions débattre. Parce que comme il se doit, notre vocation est aussi de débattre, dans un cadre démocratique. Mon vœu est donc que nous puissions débattre dans le respect et la discipline et qu'il y ait une certaine sérénité qui règne dans cette salle du conseil municipal. Voilà ce que je peux dire en avant propos.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

Ce soir le secrétaire de séance sera Mme CALVEZ Danielle.

Je vais faire l'appel.

*(Appel des conseillers municipaux)*

En date du 13 janvier je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse.

Je vous ai fait parvenir par mail, le mardi 17 janvier, le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2011.

Je vous invite à adopter ce procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

Vous pouvez noter sur vos tablettes que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 22 mars 2012.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce conseil municipal il y a 13 délibérations, c'est un mauvais chiffre ou un bon chiffre, je ne sais pas.

Au point n°1 nous avons l'attribution des subventions aux associations. Il y a ensuite une demande de remise gracieuse, deux décisions budgétaires modificatives, un changement d'affectation du marché couvert, ensuite, dans le domaine de l'urbanisme, nous avons des modifications concernant le foncier. Il y aura ensuite des acquisitions de parcelles, un déclassement dans le domaine public, une vente à une entreprise, ensuite, au niveau éducation-jeunesse, nous aurons l'intervention de M Echivard sur la charte commune et M Malléjacq sur la formation BAFA. M Debuyser reviendra ensuite en ressources humaines sur le renouvellement d'une convention entre la commune et la Concarneau Cornouaille Agglomération. Nous aurons pour terminer le tableau des décisions du Maire.

Je vais laisser la parole à Mme Lemonnier qui va présenter la délibération concernant l'attribution des subventions pour l'année 2012.

Pardon, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Marie :**

Excusez-moi, M le Maire, bonsoir. Nous voudrions juste, en début de ce 1<sup>er</sup> conseil municipal de l'année, transmettre nos vœux pour l'année 2012 à la population concarnoise. Car il va s'en dire que la cérémonie des vœux au CAC, n'était que celle de

votre équipe municipale, et non celle du conseil municipal. Il est donc important de le préciser. Et nous, groupe PS et apparentés, présentons nos vœux en tant qu'élus, à la population. Juste une petite remarque, n'auriez-vous pas oublié une nouvelle instance, qui est le conseil municipal des enfants, lors de cette cérémonie ?

**M le Maire :**

Alors, ce qui est dit, est dit n'est-ce pas ? Je l'accepte volontiers. Il s'agissait des vœux institutionnels, nous avons aussi annoncé qu'il s'agissait des vœux au public. Effectivement, c'est l'équipe municipale en place qui a présenté les vœux, tout est autant qu'en ce qui concerne les enfants entre autres, je ne sais pas si c'était vraiment leur place. Peut-être que c'est un oubli, peut-être que nous aurions pu le faire. Nous avons présenté le conseil municipal des enfants dans le diaporama. Et la majorité municipale a présenté ses vœux aux enfants et j'ai moi-même envoyé mes vœux à chaque enfant élu avec une carte et un petit mot.

Nous continuons ?

Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 janvier 2012  
Ordre du jour

1	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions pour l'année 2012
2	Moyens généraux - finances : Demande de remise gracieuse
3	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - exercice 2011
4	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - exercice 2012
5	Commerce - tourisme : Changement d'affectation du marché couvert extérieur - quai d'Aiguillon
6	Foncier - Urbanisme : Acquisition parcelle non bâtie - M Le Boursicot - Les Sables Blancs
7	Assurances - Foncier - Urbanisme : Indemnisation de M De Kermerchou - 1 rue de Kernéac'h
8	Foncier - Urbanisme : Déclassement du domaine public - portions de terrain - Kersalé et Keransignour - rapport et conclusions du commissaire enquêteur
9	Foncier - Urbanisme : Vente à l'entreprise « Neptune Gastronomie » - Zone du Roudouic
10	Education - jeunesse : Charte commune d'engagement des structures locales du réseau Maison de la Formation Professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation
11	Education - jeunesse : Formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) - convention avec les CEMEA (centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)
12	Ressources humaines : Renouvellement de la convention de mise à disposition du responsable du services des marchés publics à Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)
13	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire

1	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions pour l'année 2012
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**  
*Micro non branché.....*  
Excusez-moi, c'est le début d'année, je ne suis pas réveillée. Je n'ai pas fini d'hiberner. On peut faire une intervention sur l'ensemble des budgets des associations ?

**M le Maire :**  
Oui, bien sûr.

**Mme Dieterlé :**  
D'accord.  
Alors, bien sûr nous ne sommes pas contents de ce budget. Au fil des diverses commissions auxquelles nous avons assisté, nous constatons que d'une part, il arrive que l'avis de ladite commission ne soit pas suivi, comme par exemple, ce fut le cas dans la commission développement durable pour l'association CRADE. D'autre part, on nous refait à chaque fois le coup des économies forcées pour des raisons qui nous échappent encore. Nous pensons que ce refrain, qui a beaucoup servi, devient carrément lassant. Car enfin, de l'argent il y en a pour valoriser par exemple, les abords du futur complexe des Sables-Blancs, comme nous pouvons le lire dans le dernier numéro de Sillage. Mais ça c'est du sérieux, ça crée soit disant de l'emploi, ça pourrait créer de l'emploi, ça en créera peut-être ou pas. Tandis que les associations dont les budgets furent écornés dès votre prise de pouvoirs, ça c'est du superflu, du léger, du pas sérieux. Autant, je vous entendais dire, M le Maire lorsque vous défendiez le projet de tennis, lors du dernier conseil, que la pratique sportive était un facteur de cohésion sociale, oui, les pratiques sportives, culturelles, citoyennes, festives, sociales, en un mot, tout le champ d'actions dans lequel œuvrent les associations, et tout cela grâce aux bénévoles, ne l'oubliez pas. Ils sont essentiels à nos vies, à l'éducation de nos enfants, à la création du lien, à l'embellissement, à l'échange entre les hommes et leur environnement. C'est pourtant cela, comme si de rien n'était que vous sanctionnez, en ne rétablissant pas les subventions à la hauteur de ce qu'elles étaient il y a 4 ans, alors que l'on vous entend dire partout que les finances sont assainies. Non, nous ne sommes pas contents que l'on gaspille les deniers publics pour des opérations publicitaires alors que tous ces concarinois qui payent leurs impôts et donnent en plus du bénévolat, de l'engagement au service de leur ville voient leurs associations qui sont aussi à cet égard, des vecteurs de service public, s'étioiler sans moyen, sans perspective et sans possibilité d'un meilleur service pour tous. Les subventions ne croissent pas, elles ont même diminué il y a 4 ans, et elles n'ont pas été rétablies. C'est ce sur lequel nous nous opposons. Nous ne pouvons donc pas voter contre ce qui est attribué, mais nous ne pouvons pas voter pour ce budget que nous jugeons notoirement insuffisant. Nous vous redemandons instamment, de redonner aux associations dans leur ensemble, un budget au moins équivalent à ce qu'il était il y a 4 ans. J'ajouterai une petite remarque, que j'ai vue par la suite. Il s'agit du classement des associations. Il pourrait éventuellement y avoir une catégorie d'associations dites citoyennes, ou d'éducation populaire, je ne sais pas comment vous voulez. Cela concerne notamment la LDH, qui est classée dans les associations sociales, cela me paraît un peu bizarre. Et le mouvement de la paix qui est classé dans les associations des anciens combattants, qui est pour le moins très étonnant. Merci.

**M le Maire :**  
Merci Mme Dieterlé. Mme Le Meur veut intervenir également, je vais prendre note.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Merci M le Maire. Nous nous abstenons également sur ce vote pour différentes raisons. La première est qu'il nous semble qu'une politique de soutien aux associations, ne se réduit pas à l'attribution de subventions. Mes collègues y reviendront dans le détail. Mais au-delà du fait que vous avez, dès 2009, drastiquement réduites celles-ci, le climat que vous avez instauré ne nous convient pas. Vous faites chaque année des attributions dont nous aimerions connaître les critères précis. Seuls paramètres qui garantissent une équité de traitement pour toutes ces associations. Nous défendons l'idée que le soutien au monde associatif doit se faire dans un esprit de responsabilité et de qualité. Depuis 2008, au lieu d'apporter un soutien, de développer un partenariat de confiance mutuelle, une

reconnaissance du travail bénévole, vous avez instauré un climat teinté de suspicion et de manque de confiance. Vous avez imposé une logique comptable avec une vue à très court terme et l'objectif de contrôler la vie des associations. On ne compte plus les promesses non tenues faites lors des assemblées générales mais non suivies d'effet. On ne compte plus les associations qui patientent des semaines pour avoir une réponse et des mois voire des années pour des demandes de locaux par exemple. Tout cela sans raison avancée, puisque si je ne prends que l'exemple de l'association du secours populaire, le lieu qui leur a enfin été attribué était soit disant impossible à mettre à leur disposition quelques mois auparavant. Vous ne respectez pas le monde associatif. Et je pèse mes mots. Vous faites appel à lui lorsque vous en avez besoin, pour monter telle ou telle animation, et parallèlement vous leur facturez de plus en plus de prestations. À ce titre, j'ouvre une parenthèse sur le choix concernant les associations qui œuvrent dans le secteur du social. Comment pouvez-vous justifier de votre décision de 5 € par-ci ou de 20 € par-là ? Et encore, nous avons échappé au pire, en commission, il avait été enlevé 2, 4, 6 € par association. C'était franchement ridicule, voire insultant, au regard du travail effectué par toutes ces associations et tous leurs bénévoles pour la population. On connaît le contexte contraint des finances des associations, qui conscientes, cherchent par tous les moyens à réduire leurs dépenses, tout en gardant leur liberté d'initiative et leur capacité d'innovation. Au lieu d'encourager cela, vous prenez, les exemples ne manquent pas, des décisions arbitraires. Vous les obligez à des dépenses en plus, souvent inutiles, gardiennage payant, lieu de fête payant, vous aurez compris la référence aux filets-bleus. Si les élus ont seuls la légitimité à définir l'intérêt général, nous réclamons que vous accordiez un vrai rôle aux associations dans l'élaboration des politiques publiques plutôt que vous les considériez comme accessoire. Les associations concarnois ont toujours été soutenues et ont permis qu'il y ait une vie locale dynamique, riche dans sa diversité, indépendante, reconnue et plébiscitée par les concarnois. Elles créent des solidarités territoriales et intergénérationnelles. Lieu d'expression, elles sont aussi une manifestation de la société civile et vise l'intérêt et l'éducation citoyenne de tous à moindre coût. L'attractivité et la renommée d'une ville se base aussi sur les capacités de réactivité et d'initiative des acteurs associatifs. Vous ne devez pas les négliger comme vous le faites. Merci.

**M le Maire :**

Merci. Quelqu'un veut intervenir à nouveau ? M Colin.

**M Colin :**

J'ai remarqué à nouveau cette année le traitement que vous faites au comité des fêtes de Beuzec. Je trouve cela plutôt triste. C'est une association qui a besoin d'être soutenue. Comment voulez-vous qu'ils puissent faire des miracles et se redynamiser avec le peu que vous leur donnez ? Nous n'allons pas les comparer à Lanriec, ce n'est pas comparable. Mais ceci dit, je pense qu'ils méritent quand même mieux que ce que vous leur donnez. Je n'attends pas de réponse de votre part parce que elles seront sûrement les mêmes que l'année dernière. Je laisserai simplement les beuzécois en juger.

**M le Maire :**

Merci M Colin. Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**

Oui, M le Maire, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par Gaël, Jean-Claude et Dominique, ni sur ce que je vous dis chaque année au moment du vote des subventions au nom du groupe PS et apparentés. Je voudrais simplement savoir pourquoi la subvention à la FNACA est passée de 425 € en 2011 à 200 € en 2012. J'ose croire qu'il ne s'agit pas là d'une sanction politique mais d'une erreur que vous allez immédiatement corriger. Erreur d'autant plus regrettable que cette association fêtera cette année ses 50 ans. D'autre part, nous nous interrogeons fortement sur le soutien de votre équipe aux filets-bleus. Soutien affirmé par 2 de vos adjoints lors de l'assemblée générale de cette association le 24 octobre dernier mais qui ne reçoit pas d'écho ce soir car la subvention reste inchangée à 35 000 €, alors que la demande de l'association était de 60 000 €. Il est de votre responsabilité, M le Maire d'aider ou pas une association. Ce que nous vous demandons, Monsieur, c'est de justifier devant le conseil municipal, et devant l'ensemble des concarnois, votre choix, sur les critères qui prévalent à l'attribution d'une subvention ou au refus d'attribution. Ils doivent être connus de tous pour éviter l'arbitraire.

Si je vous dis cela ce soir, c'est que la commission culture n'a pas fourni les éléments nécessaires à notre réflexion.

Et surtout, que dire des interventions de Mme Donniou dans la presse, en sa qualité de présidente de l'Union des commerçants sur le site qui devra accueillir la fête l'été prochain ? Nous vous demandons ce soir de bien vouloir nous communiquer les éléments qui ont prévalu au maintien de la fête sur le site du parking de la CCI. Comme j'ai évoqué le nom de Mme Donniou, je regrette qu'elle ne soit pas là ce soir mais nous souhaiterions

quand même qu'une prochaine fois elle nous dise pourquoi ce qui était valable en 2008 ne l'est plus en 2012. Et permettez-moi de la citer. En 2008, elle disait dans la presse : « je quitte l'Union des commerçants pour éviter tout amalgame entre mes fonctions et protéger l'Union. J'ai suivi les recommandations du bureau qui pense que je serai plus utile en tant qu'élu ». 3 ans plus tard, pense-t-elle que le commerce concarnois est dans un tel état qu'il lui faut cumuler les fonctions pour espérer le sauver ?

Je voudrais aussi une dernière fois vous interroger sur la subvention que vous allez attribuer à la Croix-Rouge. Il me semble que cette association vous a fait une demande exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau camion. Et cela n'apparaît pas dans le bordereau qui est soumis au vote ce soir.

**M le Maire :**

C'est vrai que dans un 1<sup>er</sup> temps, j'ai entendu des observations à caractère général sur le monde des associations et le fait que nous n'avons pas de considération envers les associations. Je réfute totalement ce qui a été dit, dans la mesure où d'abord je partage tout à fait votre philosophie quand vous parlez du rôle des associations dans une commune comme la nôtre. C'est le lien social entre la culture, le sport et bien d'autres associations. Lorsque l'on est responsable des deniers publics il faut avoir des notions comptables, y compris pour les associations. Je suis désolé de le dire. Mais quand on dit que les subventions ne croissent pas et que l'on souhaite qu'elles reviennent à ce qu'elles étaient en 2008, je suis désolé, parce qu'elles ne diminuent pas depuis 2008, c'est déjà un bon point. Elles ne croissent pas, mais on va peut-être s'apercevoir que le total des subventions versées est supérieur à l'année passée, puisque les subventions de fonctionnement passent de 367 000 à 375 000 €. Même si ce n'est pas trop important, on ne peut pas dire qu'elles ne croissent pas.

En ce qui concerne les subventions exceptionnelles, comme le nom l'indique, qui sont adaptées à des événements et des engagements précis, il y a un décalage de 4 000 €, ce qui n'est pas trop important. Tout cela pour dire qu'il y a quand même 6 ou 7 000 € de complément de subventions. On ne peut pas dire qu'elles diminuent. Elles ne croissent pas comme vous le souhaiteriez, mais d'une manière générale, je peux vous dire que l'année dernière je ne me souviens pas avoir eu une réclamation parce que nous avons donné moins. Je sais que les associations sont très précises sur leur compte de gestion. Elles doivent aussi tenir compte des contraintes budgétaires. Elles le font d'ailleurs, puisqu'elles font peut-être plus attention dans la gestion de leur association. Maintenant, pour contredire ce qui a été dit, d'abord, le budget de fonctionnement global des subventions a pu croître mais il faut aussi dire que les investissements pour les associations vous n'en faites pas état, mais je vais quand même en parler. La plupart des engagements de projets structurants pour Concarneau, concerne les associations. Je pense aux associations culturelles concernées au Manoir du Porzou, au Presbytère de Lanriec....

*brouhaha....*

**M le Maire :**

Pardon, j'ai dit Porzou ? C'est au Moros, il peut y avoir un lapsus. Ensuite, sur le plan sportif, là-aussi, nous nous engageons sur les associations sportives. On peut toujours nous le reprocher, on peut toujours tout nous reprocher, comme vous le faites assez régulièrement, on attendait pas mieux. Et d'autre part, lorsque l'on met en place une maison des associations avec un budget de fonctionnement qui va aller avec, on ne peut pas dire que l'on ne fait rien pour les associations.

Nous sommes en cours de travaux à la maison des associations pour recevoir au mois de février ou mars le service des eaux de la mairie à l'étage inférieur, mais, dans le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre, nous recevrons les associations dans un cadre de mutualisation. Nous avons d'ailleurs une réunion la semaine prochaine pour travailler sur l'organisation de cette maison des associations. Nous inviterons également les associations dans le cadre de la concertation. Il faut aussi qu'ils participent à l'élaboration organisationnelle et fonctionnelle de ce bâtiment. On peut toujours tout me reprocher, mais vous n'en faisiez pas état tout à l'heure, parce que c'était à mettre au point positif de notre équipe municipale. Et j'ai bien compris pourquoi vous n'en aviez pas parlé. On peut toujours parler des éléments qui fâchent mais sachez que sur les subventions de fonctionnement, les subventions ont légèrement augmenté. Et ensuite, sur les investissements et les projets structurants, on remarque que les associations sont largement bénéficiaires de tous les projets que nous sommes en train de réaliser. On peut toujours nous faire des griefs, mais je souhaitais quand même rectifier le sujet, voilà d'une manière générale. Maintenant, sur certains éléments un peu plus particuliers comme le comité des fêtes de Beuzec, le Maire de Beuzec peut d'ailleurs nous dire un petit mot là-dessus.

**M Echivard :**

Très volontiers. Je n'ai que des relations administratives avec le comité des fêtes de Beuzec. C'est dommage mais c'est comme cela. C'est un constat. C'est vrai que la

subvention de 500 euros a été renouvelée. Cela ne correspond pas à ce qu'ils avaient demandé. Vous parlez de comparaison avec Lanriec. Il n'y a pas à comparer. J'espérais que l'on pouvait comparer à un moment donné. L'événement principal du comité des fêtes de Beuzec, c'est la course cycliste. Je crois qu'il faut bien le reconnaître. Je ne sais pas comment ils ont fait pour assurer la dernière, celle de septembre dernier, ils ont réussi à la faire mais je ne sais pas avec quel argent. Mais ce n'est pas le problème.

Quand le dossier arrive en culture, ce n'est pas de la culture. Excusez-moi de le dire. Après le dossier passe en commission sports. Il y a déjà un événement sportif, il y a déjà une course cycliste. Faut-il encore que le ville de Concarneau subventionne une course cycliste. Voilà la vraie question. Vous dites que les beuzecois vont apprécier. C'est-à-dire qu'actuellement, au niveau du nombre d'adhérents au comité des fêtes, combien sont-ils ? 5 ou 6 je pense. Plus avec les bénévoles lorsqu'il y a des événements. Mais il n'y en a que 5 ou 6. J'ai toujours souhaité que ce comité puisse s'étoffer. Est-ce que le comité des fêtes a fait le nécessaire auprès de la population pour qu'il y ait plus de personnes à participer ? J'avais dit, qu'il soit représentatif, oui, des beuzecois. Les beuzecois ont envie d'animations à Beuzec. La preuve en est parce que nous en avons avec le club de Beuzec qui se développe, j'en suis heureux. Je pensais qu'avec le comité des fêtes de Beuzec, on pourrait faire aussi des choses intéressantes sur l'année et non seulement sur un événement. Voilà.

**M le Maire :**

Merci M Echivard. Oui, M Carduner.

**M Carduner :**

Merci M le Maire. Vous n'attendiez pas mieux que des critiques. Je vais donc tenter de vous faire plaisir puisque ce sont les nouvelles résolutions de l'année 2012, en vous faisant une résolution concrète. Je pense que cela éviterait beaucoup de polémiques. Si vous nous disiez quels sont vos critères bien précis d'attribution des subventions, à ce sujet il me semble, mais peut-être que ma mémoire me fait défaut vu mon grand âge, qu'il avait été question à un moment de mettre un logiciel en place pour l'attribution de ces critères. Je voudrais savoir ce qu'il en est de cette mise en place et de ce logiciel. Peut-être que les associations et tout le monde y gagnerait, si vous transmettiez et si vous publiez ces critères. Ainsi, il y aurait lisibilité complète et totale. Je ne parle pas de transparence parce que ce serait mal interprété. On pourrait croire que c'est de la malhonnêteté s'il n'y a pas de transparence, mais ce n'est pas du tout le cas.

Et enfin je termine. Je voudrais vous remercier pour les chocolats. Je ne sais pas qui il faut remercier, peut-être que c'est le chef de la grande famille, de votre famille, je sais qu'il a un goût prononcé pour les chocolats, surtout le noir qui laisse un goût un peu amer dans le palais. Mais ils étaient très bons, je vous remercie.

**M le Maire :**

Il n'y en avait peut-être pas pour tout le monde. J'espère que vous ne serez pas malade avec.

M Carduner, c'est une question pertinente effectivement. Quels sont les critères ? Je n'ai peut-être pas toute la compétence pour répondre mais je vais laisser Bruno Quillivic sur ce dossier. Il est vrai qu'il y a déjà l'existant. Quand on parle de subventions, chaque association a un budget de fonctionnement et attend une subvention de la ville. Le montant de cette subvention n'est pas récurrent mais la subvention, elle, est récurrente. Le critère principal est le nombre d'adhérents d'une façon générale. Ce n'est peut-être pas le seul critère mais il faut quand même tenir compte du nombre d'adhérents, ensuite des activités, il y a ensuite à l'intérieur des éléments dont il faut tenir compte, au niveau local, au niveau régional, au niveau national. Quels sont les déplacements ? Quelles sont les animations, parce qu'il y a des associations qui ont très peu d'activités. Il y a des nuances mais je n'ai peut-être pas tous les éléments pour vous répondre. Mais Bruno Quillivic qui avait essayé de mettre en place le logiciel concernant les associations peut nous répondre sur ce sujet.

**M Quillivic :**

Merci M le Maire. Vous avez déjà répondu à une bonne partie sur les critères qui sont choisis, en tout cas en ce qui concerne le sport. Je parle de ma paroisse. Après, c'est vrai qu'au niveau de la culture, on ne prend pas les mêmes éléments pour juger d'une subvention. Sur la question du logiciel, c'est vrai que nous travaillons depuis 3 ans maintenant sur un logiciel qui est identique un peu à celui de Quimper. Les associations remplissaient au départ un certain nombre d'éléments et se faisaient un calcul en gros qui donnait un certain nombre de points pour avoir une subvention au final. Nous avons souhaité sur le long terme faire des travaux pour voir comment évoluaient les subventions et nous nous sommes aperçus que ce système malheureusement entraînait une très grosse incertitude sur le montant de la subvention chaque année, c'est-à-dire que par exemple, un club pouvait très bien avoir un nombre d'adhérents en augmentation et se voir, parce

que tous les autres avaient une augmentation d'adhérents plus importante, baisser sa subvention. Nous avons beaucoup réfléchi sur le sujet et c'est vrai que ce n'était pas notre souhait de mettre cette incertitude. Même si cela avait le mérite de clarifier les choses, je trouvais que cela rendait les budgets des associations trop difficiles à gérer et c'est pour cela que nous n'avons pas retenu ce système. Le système qui est choisi actuellement, et il y a eu quelques modifications dans les subventions des sports, majoritairement pour tenir compte, puisque nous n'avons pas changé les subventions depuis 3 ans, c'est surtout pour tenir compte principalement de l'évolution du nombre d'adhérents et aussi un peu du nombre de déplacements. Mais les critères sont simples. Le nombre d'adhérents, le déplacement, le nombre de jeunes, les charges financières du club et le niveau de pratique de la compétition, comme vous l'avez rappelé, M le Maire, voilà en gros les points principaux sur ces subventions.

**M le Maire :**

Pour conforter ce que vient de dire Bruno Quillivic, il me semble que Mme Ziegler était présente lorsque nous avons fait des estimations de subvention concernant le sport. Nous avons vu des disparités énormes et il y avait des associations qui étaient plus lésées et d'autres largement bénéficiaires. Nous avons utilisé la sagesse en prenant plusieurs critères à l'intérieur de l'association. Il fallait éviter de faire trop de vagues. C'est ce que nous avons essayé de faire.

En ce qui concerne la culture, l'adjoint à la culture peut dire un petit mot. Parce que c'est vrai que les principales associations concernent le sport et la culture. Un petit mot peut-être sur la culture ?

**M Nydell :**

Nous avons eu l'occasion l'année dernière de présenter en commission culture les axes de développement dans le domaine culturel sur Concarneau. L'axe retenu a été le développement des arts vivants et en particulier ce qui concerne le spectacle. Donc le soutien à la création des acteurs locaux etc... C'est l'axe de politique général. Maintenant vous avez parlé de Beuzec mais le sujet a été traité. Vous avez parlé des filets-bleus et je ne souhaite pas m'exprimer dessus. Par contre, l'un de mes collègues pourra peut-être en parler.

**M le Maire :**

Oui, bien sûr.

**Mme Ziegler :**

Je voulais simplement remercier M Quillivic sur les explications qu'il vient de donner. En fait il a repris et vous reprenez les critères que nous avons établi nous aussi, contrairement à ce que vous avez pendant toute une année électorale dit. Ces critères existaient. J'ai oublié de les prendre mais j'avais les tracts que vous avez distribués pendant la campagne municipale. Ne dites pas non ce soir.

Ce sont les mêmes critères. Effectivement, on peut toujours souhaiter les améliorer. Mais cela passerait par une révolution qui n'est pas acceptable pour un certain nombre d'associations. Je sais que sur la marge on peut mettre des critères, on peut définir une politique. Voilà tout ce que nous demandons ce soir.

**M le Maire :**

Nous parlions de culture et de sport. En ce qui concerne les associations à vocation maritime, c'est la même chose, vous noterez et vous avez pu vous en rendre compte, que nous allons mettre à leur disposition un vrai centre nautique. Vous avez été témoin cette semaine de cette première esquisse et ce que pourra être cette maison de l'espace nautique. Là encore c'est un plus pour les associations à vocation maritime.

Peut-être qu'au niveau social, Mme Le Thellec veut dire un petit mot. Parce qu'il y a aussi des associations à vocation sociale.

**Mme Le Thellec :**

Pour rebondir sur ce qu'a dit Gaël Le Meur, je pense que l'on peut toujours se moquer de ce qui s'est passé en commission. Nous n'avons fait qu'appliquer une commande du Maire, c'est-à-dire - 2 %, et nous avons discuté ensemble, effectivement des montants qu'il fallait attribuer à chaque association. Je pense que cela a été fait d'un manière collégiale. Après effectivement, on peut rigoler sur le moins 2 € ou moins 5 €, mais moi cela ne me fait pas rire. Par contre, en ce qui concerne le travail avec les associations à caractère social, je pense que la ville de Concarneau s'est engagée dans le cadre de la semaine bleue, à construire des actions avec les associations sociales locales. C'était quand même une première sur la ville. Cela montre bien l'engagement des élus de travailler avec les associations pour répondre aux besoins de la population. Il y aura une deuxième semaine bleue cette année. Le thème sera : « Rompre la solitude ». Il y aura des visites de courtoisie qui seront organisées auprès des personnes qui souffrent de solitude. Ce thème

a été retenu. Le social c'est du lien, et nous cherchons à le créer en travaillant avec des associations locales.

D'autre part, pour répondre à Nicole Ziegler, nous avons accordé une subvention de 6000 € pour le véhicule de la Croix-Rouge. C'est une subvention qui a été donnée au titre d'une subvention exceptionnelle, mais qui a été prise en compte sur le budget de l'année 2011. Cela n'apparaît pas-là parce qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2011 mais elle leur a été accordée.

Au niveau social, ce que j'aimerais et je me bagarre suffisamment dans le cadre du travail que nous effectuons, je me bagarre pour maintenir le niveau des subventions à la hauteur de ce qu'il est aujourd'hui. Je souhaiterais qu'il augmente mais il y a des arbitrages. Je tiens compte des arbitrages qui sont faits. Mais il y a des moments où je suis un peu frustrée parce que je trouve que je n'en ai pas forcément assez.

**M le Maire :**

Et bien oui, nous n'en avons jamais assez, n'est-ce pas ?

Je rectifie, Nicole, tu disais - 2 %, cela concerne le budget des services. C'était la règle mais pas en ce qui concerne les associations.

En ce qui concerne la FNACA....

*Brouhaha....*

**M Quillivic :**

Au niveau de la FNACA, je vais parler au nom de Maguy Baqué qui est absente aujourd'hui. Ce n'est pas une erreur. Il s'agit en fait de tenir compte du nombre d'adhérents par association. Cela justifie cette diminution. Il s'agit d'un réajustement. Voilà.

**M le Maire :**

En ce qui concerne les Filets-Bleus, je sais que vous avez insisté sur les Filets-Bleus. Je vais laisser la parole à François Besombes. Je connais bien ce sujet, c'est un sujet sensible, nous ne nous sommes pas soustraits à cette situation puisque nous avons rencontré à plusieurs reprises les Filets-Bleus et nous sommes encore aujourd'hui, dans des échanges de courtoisie. Cela ne durera peut-être pas, mais pour l'instant nous en sommes à échanger d'une manière constructive.

**M Besombes :**

Ce que nous pouvons dire sur le sujet c'est que nous avons sorti complètement du débat la question de l'opposition que l'on pouvait percevoir entre les commerçants et l'association des Filets-Bleus. La réflexion doit se situer au-dessus. La réflexion était donc plus posée sur une question de projet de ville. Où doit-on accueillir des événements majeurs pour notre ville ? Ce n'est certainement pas quelques mois avant d'aboutir sur la réflexion portuaire que nous devons décider de déplacer une association pour ensuite, si tel était le cas dans les orientations de la gestion des espaces portuaires, on décidait que cet espace-là serait consacré à l'accueil des grands événements, ce n'est sûrement pas à quelques mois de ce genre de décision que l'on va déménager une association pour une organisation devant la Ville-Close, pour ensuite lui dire qu'en fait cela se passera dorénavant sur l'espace du parking CCI. C'est vrai que la ville doit pouvoir accueillir des grands événements de façon correcte sur le centre-ville et d'avoir des équipements type électricité, etc... Ce qui sera le cas sur l'espace CCI dans les semaines à venir. Cela offre des réductions dans les charges du budget des Filets-Bleus. La question est aussi de savoir si les finances des Filets-Bleus sont directement impactées par l'occupation de tel ou tel espace. Cette analyse-là n'est pas du tout certaine parce que l'on voit d'une année sur l'autre que le chiffre d'affaires peut évoluer de 10%, et que les charges peuvent elles aussi, d'une année sur l'autre, changer de l'ordre de 20%.

La question du lien reste posée et nous allons pouvoir discuter de ce sujet demain soir avec les Filets-Bleus.

Je voulais aussi revenir sur ce que nous avons pu entendre tout à l'heure, on assiste chaque année lors du vote des subventions au catastrophisme. Vous nous dites que nous ne respectons pas les associations, Mme Le Meur, lorsque vous dites cela, vous vous rappelez que la maison des associations que vous aviez tenté d'aménager a dû être fermée pour des raisons administratives parce qu'elle n'était pas aux normes. Est-ce que ça c'est respecter les associations ?

Vous vous proclamez défenseur de la pensée associative et sur de nombreux points vous avez, et vous pendant la gestion municipale que vous pouviez avoir, c'était de chaque année de décider quelle subvention vous alliez pouvoir donner à telle association. Ici, nous mettons en place une véritable politique de la vie associative. Quand nous investissons 4 millions d'euros pour la vie associative, pour leur permettre d'avoir...

**M le Maire :**

Tu veux bien le répéter ?

**M Besombes :**

Oui, 4 millions d'euros. Je crois qu'ils l'ont entendu, mais peut-être pas assez d'ailleurs. Mais 4 millions pour la vie associative sur l'année 2012, c'est bien pour permettre aux associations d'exister. Le plus gros problème des associations à Concarneau, c'était de pouvoir avoir de quoi s'abriter et de quoi se loger. La fermeture de la maison des associations ne permet pas d'offrir plus de locaux pour les associations. Nous avons de nombreuses associations qui ne peuvent pas se développer parce que les locaux dont ils disposent ne sont pas adaptés ou pas assez grands. Demain, avec la maison des associations nous pourrions mutualiser quelques dizaines de bureaux il me semble, même une quinzaine. Ces bureaux seront mutualisés et des salles de réunion le seront également. Les services seront mutualisés parce qu'il y aura du personnel sur place. Ça c'est mettre en place une politique pour la vie associative et permettre aux associations de voir dans le temps alors que d'offrir une subvention chaque année, vous offrez une année de vie supplémentaire pour une association etc.... Là on leur offre la possibilité de voir dans le temps. Ça a le mérite d'être dit. La politique de la vie associative ce ne sont pas uniquement les subventions. Concernant les critères, je suis assez surpris d'entendre Mme Ziegler qui dit que ces critères-là sont les mêmes que les vôtres. Et dans le même temps, vous critiquez les subventions que l'on accorde aux associations. Vous ne pouvez pas dire que sur la méthode nous avons exactement les mêmes critères et dire en parallèle que vous êtes choqués du montant des subventions qui sont attribués. Vous ne pouvez pas dire 2 choses en même temps. Merci.

**M le Maire :**

M Quénéhervé.

**Mme Le Meur :**

Je vais prendre la parole à sa place et je donnerai procuration à Marc Carduner parce que je suis obligée de partir, mais je souhaitais faire une dernière intervention suite à ce que je viens d'entendre. Tout d'abord, Mme Le Thellec, ce que vous dites et ce que j'ai dit, c'est exactement la même chose. C'est-à-dire que premièrement je n'ai pas rigolé parce que l'on a enlevé 2 euros et 4 euros. Au contraire, j'ai plutôt été effrayée par les choix qui avaient été faits. Deuxièmement, vous faites appel à des associations quand vous en avez besoin, et la semaine bleue en est un bon exemple. En face et c'est ce que j'expliquais, vous leur facturez des prestations qui n'étaient pas existantes auparavant.

Quant à ce j'entends aux Filets-Bleus, excusez-moi M Besombes, mais franchement vous ne devez pas avoir l'historique parce que ce n'est pas un déplacement, c'est un retour à un lieu qui était traditionnel. La place du 8 mai qui a été totalement refaite, l'a été en tenant compte de toutes les caractéristiques techniques et de toutes les infrastructures qui permettent ce genre de manifestation sur cette place-là. Il n'y a qu'à voir le fait que nous faisons appel à tout cela au moment de la fête foraine. De dire que ce n'est pas un lieu adapté, de dire qu'il n'y a pas de cause à effet entre leur déficit et le fait qu'ils doivent payer 3 000 € à la CCI, je suis désolée, mais ils vous expliqueront demain que c'est le cas.

**M Besombes :**

Leur déficit est de 40 000 €.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais peu importe. Ils essaient par tous les moyens de faire des économies. La moindre des choses c'est à mon avis de les écouter et de faire preuve de cohérence. Vous réduisez les subventions et en même temps vous n'acceptez pas qu'ils trouvent toutes les solutions et qu'ils souhaitent revenir sur le lieu traditionnel et historique.

Enfin, dernier point et après je vous laisse. Vous nous attaquez sur l'ancienne mairie et que nous laissions des associations dans un lieu complètement délabré, il n'empêche que pour la plupart, vous ne les avez pas relogées, alors qu'il y a des lieux qui existent, l'école du Lin en est un bon exemple. Merci.

**M le Maire :**

Très bien. M Calvarin.

**M Calvarin :**

Oui, juste une question avant que Mme Le Meur ne parte. J'ai cru lire aussi dans la presse que nos Députés et conseillers généraux, voire conseillers régionaux, arrivaient à allouer des subventions aux associations. Pour ce qui est par exemple de Rosporden, nous avons eu le détail, nous ne l'avons pas eu pour Concarneau. Au niveau du Député, nous avons vu une somme qui est également passée dans la presse. Elle était distribuée par les élus aux associations. J'aurais simplement aimé avoir plus de précisions.

**Mme Le Meur Gaël :**  
De quelle somme s'agit-il ?

**M Calvarin :**  
C'était sur les différentes sommes mises à disposition de chaque Député pour justement aider les associations qu'elles soient culturelles, sportives ou autres.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je ne pense pas que nous soyons dans le bon cadre mais je vais vous répondre très rapidement avec une autre casquette. Il existe ce que l'on appelle la réserve parlementaire. Tous les Députés peuvent y avoir accès quelle que soit leur tendance politique. Vous avez pu voir aussi que l'attribution par Député était un peu différente en fonction du pouvoir en place et du parti auquel ils adhéraient. N'importe quelle association peut faire une demande auprès de son Député, comme n'importe quelle commune peut faire une demande auprès de son Député pour des projets. Mais M le Maire a l'air très au courant donc je ne doute pas que vous solliciterez un jour s'il y a besoin.  
Par contre, en ce qui concerne les autres collectivités, il y a aussi des critères d'attribution et les associations concarnaises sont bien au courant pour faire appel régulièrement à des demandes de subvention.

**M Calvarin :**  
Mme Le Meur, ma question était plus simple que cela. C'était tout simplement de savoir qui est-ce qui en a bénéficié ?

**Mme le Meur Gaël :**  
A quel niveau ? Pour le Député ?

**M Calvarin :**  
Oui.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Et bien écoutez, il n'y a pas d'association parce qu'il n'y a pas eu de demande.

*Brouhaha....*

**M le Maire :**  
S'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je n'ai pas bien compris l'intérêt, mais par contre vous pouvez appeler à la permanence parlementaire demain, je vous expliquerez tout cela.

**M le Maire :**  
Nous en saurons un peu plus. M Quillivic.

**M Quillivic :**  
Juste pour Mme le Meur, est-ce qu'il faut que la commune soit du même bord que le Député pour avoir des subventions ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
La question est mesquine, M Quillivic, je vais vous expliquer pourquoi. Ces subventions sont attribuées par le Ministère de l'Intérieur et sont attribuées par le Gouvernement. Prenez rendez-vous, il y a des permanences parlementaires, il y a tout ce qu'il faut.

**Mme Diéterlé :**  
Ce n'est pas le sujet.

**M le Maire :**  
S'il vous plaît ! Mme Ziegler.

*Mme Mme Gaël Le Meur quitte la salle du conseil municipal à 20h50 et donne son pouvoir à M Carduner.*

**Mme Ziegler :**  
La question a été posée concernant les subventions qui sont versées par le Conseil général. Vous avez certainement vu dans la presse effectivement.....  
*brouhaha....*

**Mme Ziegler :**

On me met en cause donc je répond ! Je sais bien que ce n'est pas le lieu. Vous l'avez certainement vu dans la presse pour Rosporden. À chaque commission plénière, je fais un point presse. Après, cela paraît ou pas dans la presse. Si vous voulez savoir les critères d'attribution, allez sur le site du Conseil général, tout y est expliqué.

**M Calvarin :**

Ce n'était pas une mise en cause. C'était juste une demande d'information. C'est tout.

**Mme Ziegler :**

Je la trouvais....

**M le Maire :**

S'il vous plaît ! M Quénéhervé.

**M Quénéhervé :**

Nous allons revenir au document. J'ai une remarque à faire. C'est vrai qu'après la coupe drastique d'il y a 3 ans, les subventions se maintiennent. Ce qui me gêne dans l'attribution, c'est qu'il y a une partie fonctionnement et une partie exceptionnel. Je touche 2 secteurs, la culture et le sport. J'ai pris des choses que je connais un peu. J'ai regardé globalement les chorales. Elles ont à peu près le même budget globalement d'une année sur l'autre, mais avec une répartition assez fondamentalement différente. De 1 500 euros, les Kanerien ar mor passent à 1 000 euros. Bien sûr ils ont autant, mais en exceptionnel ils avaient 400 et ils passent à 900. Le danger, c'est que l'exceptionnel n'a pas vocation à durer normalement. Ou si cela dure, ce n'est plus de l'exceptionnel. C'est pour cela que je viens après sur le sport. Je vois l'Hermine concarnoise, il doit y avoir moins d'adhérents parce que c'est passé de 7 600 euros à 7 000. Par contre, ils ont toujours en exceptionnel 1 500 euros. Il s'agit du challenge Fabrice Viau. Je profite pour saluer sa mémoire. Mais le challenge a lieu tous les ans. Ce devrait donc être du fonctionnement.

**M le Maire :**

Ces notions sont relevées assez régulièrement. M Quillivic veut peut-être dire un petit mot là-dessus.

**M Quillivic :**

Je peux dire un petit mot là-dessus. Au niveau du sport, le montant des subventions de fonctionnement est maintenu. Le montant global des subventions est maintenu donc il est difficile d'augmenter les subventions de fonctionnement. Or, nous avons des manifestations sportives qui de part leur caractère sont exceptionnelles mais ont une importance pour la ville. C'est le cas du challenge Fabrice Viau. C'est le cas du challenge Karaty. Et c'est le cas aussi pour d'autres petites épreuves dont la ville s'engage à soutenir. Le fait de le maintenir en exceptionnel, cela montre aussi aux associations que même si le montant en subvention de fonctionnement n'augmente pas, la ville continue de soutenir les associations pour les manifestations qu'elles organisent et qui ont un impact sur le territoire. Je tiens à préciser que le montant de la subvention de l'Hermine foot est par rapport à leur demande. Il n'y avait pas de baisse de notre part, c'était par rapport à leur demande de subvention.

**M le Maire :**

Très bien merci. M Carduner.

**M Carduner :**

Merci M le Maire. Est-ce que cette disposition pourrait faire jurisprudence et servir pour tous les autres tournois éventuellement sportifs qui sont reconduits tous les ans et qui ont un impact significatif sur la ville ?

**M Quillivic :**

Cela a vocation à revenir si le tournoi a un impact jugé normal et s'il y a eu une demande de subvention exceptionnelle aussi et si ce n'est pas déjà pris en compte dans les subventions de fonctionnement.

**M Carduner :**

Donc M le Maire, on prend acte qu'un tournoi qui est pérenne depuis des années peut bénéficier de subventions exceptionnelles.

**M Quillivic :**

S'il est considéré par la municipalité comme ayant suffisamment d'importance et si 2ème condition, il n'est pas considéré comme étant déjà traité dans la subvention de fonctionnement allouée à l'association.

**M le Maire :**

M Colimard.

**M Colimard :**

Je voudrais m'essayer à quelques remarques. Je ne sais pas si elles seront pertinentes. Mais, je me lance aussi quand même.

**M le Maire :**

Elles sont sûrement pertinentes.

**M Colimard :**

J'entends arbitrage et au bout des démonstrations je ressens plutôt marchandage. C'est presque comme cela que je ressens les échanges. J'ai bien entendu aussi le discours sur la projection d'évolution des rapports à la vie associative. Je pose tout simplement la question. Est-ce que ne devrions nous pas, pour sortir des confusions aller une bonne fois, pour lever tout éventuel équivoque sur l'esprit qui anime la municipalité en matière d'intention à l'égard de la vie associative ? Est-ce que nous ne pourrions pas aller une bonne fois vers un moment, une rencontre qui mette bien à plat toutes les dimensions inhérentes à l'organisation de cette vie associative ? Je crois que les demandeurs et l'autorité auraient tout à y gagner, si la démarche est sincère.

**M le Maire :**

Mme Dieterlé, je vais conclure ensuite, si vous le voulez bien.

**Mme Dieterlé :**

Oui, nous demandons depuis longtemps, un conseil de la vie associative ou quelque chose comme cela. Nous avons voté pour la maison des associations. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes systématiquement contre tout. Nous avons voté pour. Maintenant, effectivement, un bâtiment c'est une chose. C'est comme quand vous dites on construit des bâtiments pour les associations. Non, ce n'est pas pour les associations que vous les construisez, c'est pour les concarinois. C'est pour la population. Les associations sont appelées à utiliser... mais attendez, il faut quand même faire la distinction. Quand vous comptez et que vous dites que nous faisons 4 millions de dépenses pour les associations, ce n'est pas vrai. Les bâtiments appartiennent à la collectivité. Ils appartiennent aux concarinois, ils sont gérés certes par des associations. Si l'association disparaît, les concarinois restent toujours propriétaires de leur bien. Il faut quand même être clair. Je trouve que c'est une nuance. Ça donne l'impression comme ça que les bâtiments, les stades et tout cela sont des cadeaux aux associations. C'est faux ! Ce n'est pas 4 millions pour les associations, c'est 4 millions pour les concarinois.

En, ce qui concerne la maison des associations, nous étions pour. Mais effectivement, là-encore, si ce n'est qu'une coquille... vous dites qu'il y aura du personnel, que l'on va mutualiser et d'autres choses comme cela. Nous cela fait 2 ou 3 ans, je ne sais pas depuis combien de temps vous avez dit que vous allez acheter EDF, que nous demandons ce conseil de la vie associative et qu'il y ait des rencontres. Vous venez de dire tout à l'heure, justement nous nous rencontrons la semaine prochaine. Ça c'est une nouvelle ! Avec qui ? Qui a entendu parler de ce truc-là ? Personnellement je n'en ai pas entendu parler. Je fais partie de plusieurs associations concarinoises. Je ne sais pas qui est invité. Je ne sais pas si c'est une réunion secrète. En tout cas nous ne sommes pas au courant.

**M le Maire :**

Ne faites pas les questions et les réponses si vous le voulez bien. Et quand on dit quelque chose, j'aimerais bien que vous compreniez aussi un minimum de ce que nous disons. Ce n'est pas cela que j'ai dit. J'ai dit que la semaine prochaine, il y aurait une réunion avec les services et qu'ensuite nous ferions une réunion avec les associations. Nous avons une première approche de fonctionnement avec les services et les élus. C'est un comité restreint. Et après nous inviterons les associations à se joindre à nous parce que nous aurons avancé un petit peu plus. Il est évident que les associations seront dans la concertation. Maintenant pour ce qui est des modalités et dire quelles seront les associations, pour l'instant je ne peux pas vous répondre. La semaine prochaine, ce sera une réunion technique et fonctionnelle par rapport aux locaux et aux salles qui sont à disposition. Et ensuite, lorsque nous aurons bien expertisé et que nous aurons une idée précise de l'ensemble des locaux, de la répartition et de la fonctionnalité par rapport aux étages, et également par rapport aux services, parce qu'il faudra que nous mutualisions avec une présence des services. Après oui, nous inviterons les associations à se joindre à nous pour avancer dans la concertation. Mais nous n'avons pas encore pensé à quelles associations. Nous ne sommes pas encore arrivés-là. Nous ne sommes pas pressés non plus. Mais sachez que les associations seront conviées pour discuter avec nous. Allez-y Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**

Vous m'avez coupé. Je n'avais pas fini ma phrase.

**M le Maire :**

Excusez-moi. Quelquefois c'est désagréable de vous entendre, excusez-moi.

**Mme Dieterlé :**

Si j'avais mal compris, j'avais mal compris. Néanmoins, vous dites que la maison des associations va ouvrir au 2<sup>ème</sup> ou au 3<sup>ème</sup> trimestre, je veux dire qu'il est temps de s'y mettre. Cela fait quand même 3 ans que c'est en projet. Je trouve regrettable, c'est mon point de vue, ce n'est pas celui que vous partagez, que les associations arrivent et soient le dernier wagon du train. Elles arrivent au bout du compte. Une fois que vous aurez tout réglé.... je trouve que les associations ont des idées. Elles ont des demandes et pourquoi ne pas considérer ces demandes et ces idées en amont du projet, au lieu d'attendre que tout soit bouclé par les services ? C'est exactement comme ce que dit M Colimard par rapport au marchandage qui nous est imposé dans les discussions de subventions. Si vous retirez 500 euros à l'un et qu'il y en a un autre qui a un projet intéressant, vous allez lui donner 500 euros. C'est archi bouclé, vous êtes obligés de retirer à l'autre. C'est cela que nous appelons le marchandage. Je trouve que là c'est exactement pareil, c'est-à-dire que vous allez avoir une structure. Les services et les élus majoritaires vont tout décider et tout boucler et on dira vous voulez A ou B ? Vous voulez la salle au 1<sup>er</sup> étage ou vous préférez le rez-de-chaussée ?

**M le Maire :**

C'est stupide !

**Mme Dieterlé :**

Non, mais honnêtement ce n'est pas stupide. Je trouve que c'est une mauvaise manière de procéder. J'ai le droit de vous dire que je ne suis pas d'accord avec cette manière de procéder.

**M le Maire :**

Tout d'abord, je vais vous répondre. Le projet date en effet depuis peut-être 3 ans, mais nous avons fait l'acquisition de ce bâtiment au mois d'octobre ou de novembre. Vous le savez d'ailleurs très bien. Essayez de ne pas nous induire en erreur. Ensuite, si nous ne l'avons pas acheté avant, ce n'est pas de notre ressort. C'est tout simplement parce qu'il y avait des contraintes avec EDF et GDF sur les problèmes de passage et ainsi de suite. Il faut se renseigner avant de dire n'importe quoi.

Nous allons ensuite conclure parce que de toute façon nous ne serons jamais d'accord. En ce qui concerne les associations, ce que nous pouvons dire c'est : respect aux associations, reconnaissance, désolé de le dire. Nous le démontrons dans le cadre de nos investissements et l'attribution des subventions. Ensuite, sur le plan des relations que nous avons avec les associations, sachez que le Maire que je suis, est très proche des associations. Je participe dans beaucoup d'assemblées générales. Je vais dans les animations et les manifestations qu'elles soient culturelles ou sportives. Nous sommes très proches des associations. Nous avons des discussions et nous avons des relations privilégiées. Nous n'avons pas de relations conflictuelles. Lorsque nous avons quelque chose à nous dire, nous nous le disons. Nous essayons de trouver les solutions ensemble. Des litiges, il peut y en avoir mais nous essayons de les résoudre. Nous trouvons toujours une solution dans la bonne humeur et l'intérêt commun. Je suis désolé de le dire. Voilà pour conclure. Et si vous le voulez bien, nous allons passer au vote concernant l'attribution de ces subventions.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les propositions de subventions listées dans le document annexé au présent rapport.

Quels sont ceux qui sont pour ? Il y a des pouvoirs.

**Mme Ziegler :**

Je ne suis pas sûre que Mme Depoid puisse voter pour Mme Donniou qui est présidente d'une association.

**Mme Dieterlé :**

Mme Donniou ne peut pas voter.

**M le Maire :**

Ne vote pas. Tu ne votes pas pour elle.

*Brouhaha.....*

**M le Maire :**  
Ce n'est pas un problème.

Brouhaha....

**M le Maire :**  
C'est bon ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Les abstentions ?

Très bien.

C'est bon, vous avez noté ?

Le point n°2, il s'agit d'une demande de remise gracieuse, Mme Lemonnier.

2	Moyens généraux - finances : Demande de remise gracieuse
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci bien.  
Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Nous votons.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

Les point n° 3 et n° 4, il s'agit de 2 décisions budgétaires modificatives. Mme Lemonnier.

3	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - exercice 2011
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Est-ce qu'il y a des remarques sur les différentes lignes budgétaires ? Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Marie :**  
Oui, juste une question sur le devenir et l'état des lieux du presbytère de Lanriec. Les travaux sont arrêtés. Il y a quoi ? Qui peut répondre ?

**M le Maire :**  
Mme Le Meur, je pense que M Calvarin peut répondre sur le sujet.

**M Calvarin :**  
J'avais mon voisin qui me posait une autre question pour des travaux, donc je vais être obligé de vous redemander la question. Je suis désolé.

**Mme Le Meur Marie :**  
Je voulais savoir ou en était l'état des travaux du presbytère de Lanriec. Sont-ils arrêtés ou quoi ?

**M Calvarin :**  
Ils ne sont pas arrêtés. La tranche de mise hors d'eau, hors d'air donc le gros œuvre est terminée. L'architecte travaille maintenant sur la réhabilitation extérieure du bâtiment parce que nous avons une adjonction d'ascenseur ce dont j'avais déjà parlé, et qui est obligatoire. Nous avons recours à un architecte. Les plans sont quasiment finis. Il va revoir l'architecte des bâtiments de France parce que nous sommes en ZPPAUP pour voir la conformité de cette annexe qui va être au pignon du presbytère pour éviter les problèmes que nous avons eus sur les fenêtres. Nous avons dû dénoncer le marché des fenêtres pour pouvoir le relancer sur des fenêtres en bois parce que les monuments de France se sont inquiétés de fenêtres en plastique qu'ils ne voulaient pas. Dès que l'architecte des bâtiments de France nous aura donné son accord, nous déposerons le permis de construire et ensuite nous lancerons les marchés. Voilà où nous en sommes. Le programme avance. Le plan est quasiment fini. J'étais avec l'architecte et M Goraguer en début de semaine et nous sommes à peu près d'accord sur l'aménagement mais nous attendons quand même avant de déposer que l'architecte nous donne son feu vert pour éviter de perdre 2 mois si jamais on le déposait, et d'avoir encore une reprise à faire.

**M le Maire :**  
Merci pour ces précisions. Il y a d'autres interventions ? Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

Le point n° 4 pour Mme Lemonnier.

4	Moyens généraux - finances :Décision budgétaire modificative - exercice 2012
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Qui veut intervenir ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Je ne suis pas sûr que le terme d'emprunt revolving soit encore usité aujourd'hui.

*Micro non branché....*

**Mme Ziegler :**  
Non, il me semble que depuis 2010, il faut dire emprunt renouvelable.

**Mme Lemonnier :**  
C'est noté comme cela sur le contrat établi avec la banque.

**Mme Ziegler :**  
Et bien c'est une erreur de la banque.

**Mme Lemonnier :**  
Et bien allez le dire à la banque.

**Mme Ziegler :**  
Et bien je viendrais avec vous Mme Lemonnier.

**M le Maire :**  
Bien, nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Ensuite, le point n°5 avec Mme Depoid sur le changement d'affectation du marché couvert.

5	Commerce - tourisme : Changement d'affectation du marché couvert extérieur - quai d'Aiguillon
---	---

Mme Depoid :  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Depoid. Oui, M Carduner.

**M Carduner :**  
Merci. Très attaché comme vous tous sûrement au commerce de proximité, on ne peut que déplorer sa disparition, mais on n'y peut pas grand chose malheureusement, sauf peut-être que par une dynamique au niveau des Halles. On pourrait peut-être essayer de récupérer une population commerciale pour un commerce de proximité. Je voudrais savoir à ce niveau-là, si Mme Depoid peut nous donner des précisions en ce qui concerne le fonctionnement des Halles. Et justement, sur la santé des Halles, de savoir s'il y a toujours des recherches pour essayer de faire en sorte que ce lieu vive encore mieux. Peut-être que dans les communes voisines, il y a des idées à piocher sans doute parce que je sais que dans les communes avoisinantes ou dans des communes de taille identiques, il y a des Halles qui sont très dynamiques. Ce mal n'est peut-être pas typiquement conarnois, mais j'espère que nous allons trouver des pistes. Je voulais savoir également s'il y a une affectation pour cet emplacement qui est libre maintenant. Merci.

**Mme Depoid :**  
Je vais déjà répondre pour l'affectation. Il est prévu d'y laisser les 2 roues qui avaient de toute façon pris l'habitude de se mettre à cet emplacement-là. Mais éventuellement, lorsqu'il y a des demandes pour de l'événementiel, elle peut être attribuée à de l'événementiel. Ce sera d'ailleurs le cas pour le vendredi 27 janvier où nous allons avoir une journée de la fête des crêpes du monde. Et en collaboration avec la CCA, cet emplacement va être réutilisé pour présenter les différents produits des crêpes aux enfants des écoles et aux adultes qui viendront à cet emplacement. Mais d'une manière habituelle cela continuera à être utilisé, parce que c'est couvert, par les deux roues qui depuis des années se mettent-là lorsque le marché n'y est pas. J'ai donc répondu à la question sur l'affectation de cet emplacement-là.  
Autrement, pour la dynamique des Halles, nous en avons déjà parlé. Il me semble que Mme Le Meur m'avait déjà posé la question à un précédent conseil municipal. Je suis comme vous à regretter le fait que nous n'ayons plus de listes d'attente importantes à chaque fois qu'une stalle se libère. Nous avons d'ailleurs, pour dynamiser les Halles, dans le but de ne pas laisser les stalles vides, fait voter au précédent conseil municipal la possibilité d'avoir une stalle qui serait événementielle, louée d'une manière éphémère à des commerçants qui le demanderaient. Cela a déjà été le cas une première fois. Nous avons un professionnel qui est-là. Nous avons une 2<sup>ème</sup> demande pour cette installation éphémère. Mais par contre, j'ai quand même une bonne nouvelle à ce sujet. Cette installation éphémère va aboutir au fait que la commerçante qui est venue dans les Halles a l'intention d'y rester. Vous demandiez ce que nous pouvions faire comme recherche, ça a été cette idée-là. Et surtout éviter de laisser les stalles vides, et essayer par tous les moyens de pouvoir les remplir parce que c'est mauvais pour les autres commerçants, et donner ensuite la possibilité aux commerçants de se rendre compte que c'est valable de rester-là. La santé des Halles n'est pas si bonne que cela. J'ai malheureusement de nouveau une stalle qui va se libérer avec une professionnelle qui va nous quitter. La ville va être de nouveau dans l'obligation de laisser cette nouvelle stalle qui va se vider en stalle éphémère, le temps que nous ayons trouvé quelqu'un pour occuper l'emplacement d'une manière pérenne. Par contre, pour les recherches, nous mettons dans les journaux, en particulier dans les 2 rédactions de Concarneau, des publicités au moment où les stalles se libèrent. Ceci après avoir fait en interne une demande de mutation au niveau des commerçants qui sont dans les Halles, si quelqu'un voulait éventuellement changer de stalle. Maintenant, des idées ailleurs ? À chaque fois que je me promène, c'est vrai que je suis souvent en déplacement, je vais toujours regarder les Halles. J'essaie de trouver de nouvelles idées. Je ne suis pas sûre que cela marche beaucoup mieux ailleurs. Ils ont aussi un peu les mêmes problèmes. Nous avons de plus en plus de professionnels qui veulent être non sédentaires. Nous avons de plus en plus de difficultés à avoir des sédentaires. D'ailleurs dans les commerces, ça c'est le problème de la ville qui loue des emplacements, mais c'est vrai aussi dans les commerces. Je vois malheureusement dans Concarneau un certain nombre d'espaces qui sont libres. Cela prouve que le commerce sédentaire est un peu compliqué, sauf dans des emplacements très privilégiés où il y a beaucoup de passage, comme la Ville-Close par exemple.

**M le Maire :**  
Merci Mme Depoid. Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Je vous propose de faire une stalle pour que l'on puisse acheter le journal. On ferait comme Philippe. Je trouve tout à fait irrévérencieux pour le conseil municipal que tu lises le journal pendant tout le conseil.

**M Besombes :**  
Je suis d'accord. Je le vote.

**M le Maire :**  
Oui, M Colimard.

**M Colimard :**  
Nous prenons acte du déclassement de la destination de cette structure. Nous prenons acte aussi qu'apparemment, je l'ai pris pour une bonne nouvelle, que nous ne sommes pas fermés pour cet espace-là à la possibilité d'y voir se développer une vie en relation avec des activités de promotions quelconques et diverses. Chacun le sait, c'est pas mal situé, à l'intersection d'une avenue très passante, la Ville-Close, la place du marché, etc... Dans ce même esprit, est-ce que l'on ne peut pas imaginer que la destination de ce lieu évolue vers des relais-rencontre, des points de rencontre qui fassent la promotion découverte de diverses activités et diverses associations ou organisations parce qu'on évoque aussi l'intérêt unanime vers une vie associative enrichie. C'est une question.

**M le Maire :**  
C'est la question, c'est cela ?

**M Colimard :**  
C'est une suggestion. La proposition c'est de faire que cet espace trouve une destination qui permette la promotion des.....

**M le Maire :**  
Oui, c'est sûr. C'est un endroit qui est très bien placé. Sa vocation est un garage à vélos, ce qui pourra vous servir. Mais il peut avoir des destinations diverses. Tout est autant qu'il faut quand même cadrer parce que faire de la promotion, je veux bien mais il faut quand même qu'il y ait un cadre. Sinon, cela peut partir dans tous les sens. Il faudra quand même être très vigilant sur la destination de cette surface. N'est-ce pas Mme Depoid ?

**Mme Dieterlé :**  
Je voudrais préciser un peu puisque tout le monde ici apparemment aime beaucoup les associations. Je me dis que le pôle culturel est bien placé, les gens viennent volontiers chercher des places de théâtre ou chercher des documents. Je trouve qu'il manque au centre-ville, un espace d'affichage pour les associations. Pas seulement pour les associations, mais également pour les spectacles, les visites du patrimoine, etc ... Christian parlait d'un espace de rencontre mais je pense aussi peut-être à un lieu d'affichage. Je suis d'accord avec vous qu'il faut cadrer, surtout cet endroit-là, mais pourquoi pas un affichage, quelque chose qui dépendrait du pôle culturel qui permettrait un affichage associatif, qui permettrait également en été de vendre des billets ou quand il fait beau. Ce que je veux dire, c'est que ce pourrait être l'équivalent de ce qu'est l'office de tourisme pour les touristes, mais qui serait un peu pour les concarnois. C'est une idée. M le Maire je suis vraiment désolée mais vous n'avez pas à dire que je dis n'importe quoi. Ça me vexé beaucoup. Je ne suis pas d'accord avec vous mais je ne dis pas n'importe quoi. Excusez-moi, je ne me permettrais pas de dire cela à votre égard.

**M le Maire :**  
Nous avons retenu vos suggestions.

**M Carduner :**  
C'est juste pour répondre rapidement à Mme Depoid. Je circule un peu aussi dans les communes avoisinantes pas très loin de Concarneau. Je vous assure qu'il y a des Halles qui marchent et vous savez très bien qu'il y a des Halles qui marchent.

**M le Maire :**  
C'est de notre faute, oui.

**M Carduner :**  
M Fidelin, s'il vous plaît. Excusez-moi de vous interrompre, il ne me viendrait pas à l'idée de vous rejeter la faute sur le non fonctionnement des Halles. Ce n'est pas du tout mon

propos, ne le déformez pas. Mon propos est plutôt constructif, ce n'est pas une critique.

**M le Maire :**

Quand on parle de Halles, je voyage aussi, cela dépend aussi de l'importance des villes aussi.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Nous continuons. M Debuyser c'est à vous de jouer. Nous avons une acquisition de parcelle non bâtie aux Sables-Blancs.

Conseil municipal du 19 janvier 2012

6	Foncier - Urbanisme : Acquisition parcelle non bâtie - M Le Boursicot -Les Sables Blancs
---	--

M Debuyser :  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. M Colimard.

**M Colimard :**  
Nous voulons faire observer que même si nous considérons que cette régularisation va de soi, l'affaire du réaménagement du secteur est, et sera une autre affaire.

**M le Maire :**  
Nous sommes bien d'accord, ce sera une autre affaire effectivement. Mais nous ne serons plus sur 430 m<sup>2</sup>.

Il n'y a pas d'autres observations ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Le point 7, indemnisation de M de Kermerchou, 1 rue de Kerneac'h.

7	Assurances - Foncier - Urbanisme : Indemnisation de M De Kermerchou - 1 rue de Kernéac'h
---	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser, est-ce qu'il y a des observations ? Oui, M Carduner.

**M Carduner :**  
Merci M le Maire. N'y-a-t-il pas obligation pour tout citoyen d'élaguer toute plantation qui déborderait sur le domaine communal ?

**M Debuyser :**  
C'est effectivement une obligation. Sauf que s'ils ne le font pas, nous pouvons le faire d'office, mais à condition d'avoir envoyé avant de le faire, une lettre à l'intéressé de façon à pouvoir intervenir sur quelque chose qui lui appartient, puisque le domaine privé, c'est le domaine privé. Dans cette affaire, une lettre a été envoyée à M De Kermerchou en bonne et due forme, sauf que M De Kermerchou n'habitait pas à cette adresse, car il s'agissait d'une résidence secondaire. N'ayant pas reçu la lettre et n'ayant pas répondu à cette lettre, nous sommes intervenus et M De Kermerchou est intervenu par derrière avec retard.

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. M Calvarin, vous avez peut-être en tant qu'adjoint aux travaux des informations supplémentaires ?

**M Calvarin :**  
Oui, le problème c'était l'avenue de la Gare. Nous étions en finition des aménagements de la rue de Kerneac'h en direction du rond-point de la maison blanche. Ces branches-là gênaient l'entreprise lors de la finition des trottoirs et autres. Ce n'est pas un, mais deux courriers, qui avaient été expédiés. Mais nous avons pris la décision de couper les quelques branches qui gênaient parce qu'il fallait que nous avancions le chantier. Nous ne pouvions pas bloquer un chantier faute de réponse. Nous pensions que suite aux explications avec la personne concernée il aurait admis la nécessité de le faire à ce moment-là. Cela n'a pas été le cas et c'est pour cela que nous avons été obligés d'avoir ce recours-là.

**M Carduner :**  
Cela ne risque pas de donner des idées à d'autres personnes ?

**M Calvarin :**  
La loi malheureusement est contre nous parce que c'est vrai que même si des branches arrivent sur une propriété, là il s'agit du domaine de la ville, c'est quand même du ressort du propriétaire de procéder aux élagages. Là, nous avons passé outre et nous l'avons fait dans l'urgence avec les entreprises qui étaient sur place. Ils ont enlevé une grande branche d'un cyprès. Nous pensions que ce serait réglé d'une façon saine comme cela se règle d'ailleurs souvent avec les services jardins. Ce n'est pas le 1<sup>er</sup> cas ou cela se présente. Bien souvent, d'ailleurs, les personnes dont les branches arrivent sur la voie publique nous demandent, dans nos campagnes d'élagage éventuellement si nous ne pouvons pas terminer juste devant chez eux. Chose que les services arrivent parfois à faire quand il y a quelques branches. Mais là il s'agissait d'une personne qui n'a pas voulu entendre. Je pense malgré tout que c'est un cas peu significatif des relations qu'ont les concarinois avec les services jardin de la mairie. C'est une personne qui est un mois de l'année grand maximum sur Concarneau, et effectivement, sa boîte aux lettres n'était pas relevée.

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin. Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.  
M Debuyser, vous voulez bien nous parler du point 8 concernant 2 portions de terrain à Kersalé et à Keransignour ?

8	Foncier - Urbanisme : Déclassement du domaine public - portions de terrain - Kersalé et Keransignour - rapport et conclusions du commissaire enquêteur
---	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des observations ? Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Marie :**  
Je voulais juste poser une question pour le petit bout de terrain de Keransignour. Apparemment, les 5 familles qui habitent à Keransignour, se sont opposées au projet de cession de 27m<sup>2</sup>. Ont-ils été mis au courant que maintenant ce n'est plus 27m<sup>2</sup>, mais 13m<sup>2</sup> ? Seront-ils toujours opposés aux 13m<sup>2</sup> ? Avez-vous une idée ? Peut-être que François Nydell a une idée là-dessus.

**M Le Maire :**  
M Debuyser.

**M Debuyser :**  
Il s'agit aujourd'hui d'approuver ou pas les conclusions du commissaire enquêteur. C'est tout ! Si ces conclusions sont acceptées aujourd'hui, nous retravaillerons ensuite le découpage de la zone tel que le définit le commissaire enquêteur. Nous allons reprendre les négociations comme cela se fait d'habitude.

**M Nydell :**  
J'ai une petite observation, M le Maire, si vous le voulez bien. C'est bien que le commissaire enquêteur ait pu écouter l'avis des habitants. Pour le dossier suivant, nous verrons au dossier suivant. Je voudrais juste faire une observation. À Lanriec il y a beaucoup d'habitants qui n'ont pas de trottoir dans leur rue. Et les demandes à ce titre-là, y compris chez les gens qui habitent depuis 30 ans sont nombreuses. En l'occurrence, à cet endroit-là, vous avez un trottoir remarquable. Il n'est pas très grand, il doit faire peut-être 1,5m de long. On dirait un show-room, un véritable show-room. Le revêtement est parfait, la pierre qui fait l'angle est magnifique. Nous avons même des grilles en fonte d'acier avec des petites vagues. C'est étonnant parce que dans cette rue-là, il n'y a qu'à cet endroit-là que nous avons un trottoir de cette qualité-là, alors que nous en avons besoin dans d'autres rues de Lanriec. Et je m'interroge. Je me suis interrogé mais je n'ai pas trouvé la réponse. Pourquoi avons-nous un trottoir de si belle qualité à cet endroit-là ?

**M le Maire :**  
Écoutez, je vous laisse le soin de vous interroger M Nydell.  
Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Nous votons d'ailleurs pour les 2 enquêtes. Est-ce que nous les votons séparément ? Est-ce qu'il y avait unanimité sur les dossiers ? Oui ?  
Bien il y a donc unanimité sur les 2 dossiers.

Le point n°9, M Debuyser. Il s'agit de la vente à l'entreprise Neptune Gastronomie au Roudouic, de l'ancien bâtiment d'Iframer.

9	Foncier - Urbanisme : Vente à l'entreprise « Neptune Gastronomie » - Zone du Roudouic
---	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. Vous avez au verso la situation de ce bâtiment sur la zone du Roudouic. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Nous nous félicitons que cette question soit à l'ordre du jour ce soir. Cela nous permet de revenir sur la vente des biens communaux, car lors du dernier conseil municipal, nous n'avons pas pu le faire aussi précisément que souhaitable. Il est évident que nous nous réjouissons du dynamisme et de la réussite de cette entreprise qui fournit des plats cuisinés dans la France entière. Nous voterons donc la vente de ce bâtiment municipal loué jusqu'ici à Ifremer. Cela permettra, comme M Debuyser nous l'a dit, à l'entreprise Neptune Gastronomie une nouvelle usine de fabrication de produits surgelés avec 2 lignes de production. De la même façon, nous ne nous opposerons pas aux ventes de bâtiments ou de terrains qui pourraient soutenir l'économie des entreprises concarnoises et donc de l'emploi. D'autre part, cette entreprise, dans ce secteur d'activité mais aussi des entreprises dans le secteur du mareyage nous prouvent que Concarneau est toujours et encore un port de pêche que les élus doivent soutenir. Il serait bon que dans les prochains vœux, vous vous en souveniez. Merci.

**M le Maire :**  
Très bien, vous attendez une réponse concernant les cessions de biens, c'est cela ? Nous en avons déjà suffisamment parlé.

**Mme Ziegler :**  
Je clarifie simplement une position que je n'avais pas pu expliquer jusqu'au bout la dernière fois.

**M le Maire :**  
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

M Echivard, pour une charte commune d'engagement des structures locales du réseau Maison de la formation professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation, cela concerne une convention avec la Région Bretagne.

10	Education - jeunesse : Charte commune d'engagement des structures locales du réseau Maison de la Formation Professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation
----	---

**M Echivard :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Je ne pense pas que ce soit nécessaire de lire la charte parce que je sais que vous l'avez tous lue. Est-ce qu'il y a des remarques ? M Colimard.

**M Colimard :**  
Je ne sais pas si tout le monde l'a lue, mais moi je l'ai lue. Justement, je lis dans cette charte, stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie. Je lis service public d'orientation. D'ailleurs, au nombre des partenaires, je vois également rectorat. Dans la pratique, je crains, je tiens à le dire, les effets des dispositifs de restriction, infligés une nouvelle fois à l'école, en droit d'apprentissage, s'il en est. Concarneau est encore affectée par cette volonté de restriction. C'est la marque affligeante d'une logique d'économie déplacée à mon sens. Aussi, pour être conséquent sur les tenants et les aboutissants du dispositif qui nous intéresse avec cette charte, et pour que ce dispositif ne soit pas qu'un cataplasme pour réparer les dégâts causés en amont, je pense que le conseil municipal serait bien inspiré d'affirmer avec fermeté à l'autorité concernée que nous ne lâcherons rien sur l'existant des écoles.

**M le Maire :**  
Merci M Colimard. Nous pouvons voter cette charte commune ? Oui, M Le Coz ?

**M Le Coz :**  
Je suis bien sûr favorable au passage de cette charte avec la Région Bretagne. Mais je profite de ce sujet pour vous rappeler que je vous ai adressé le 3 janvier, une proposition de motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne. Je voudrais ce soir une position claire pour savoir si vous allez soumettre cette motion au conseil municipal.

**M le Maire :**  
C'est vrai que c'est hors sujet par rapport à l'ordre du jour, mais par contre, au terme du conseil municipal, il reste 2 délibérations à voter, je vous donnerai mon appréciation sur ce sujet.

Bien, sur le vote de cette délibération, quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.

Pardon, Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Il est évident que le groupe PS et apparentés se retrouve complètement dans ce que vient de dire M Colimard.

**M le Maire :**  
Très bien.

Justement, je laisse la parole à M Malléjacq sur le point 11. Cela concerne le BAFA. C'est vrai si nous en revenons aux écoles ce serait peut-être hors sujet, mais je demanderai à Éric Malléjacq de dire un petit mot sur la carte scolaire entre autres. C'est cela que vous souhaitez savoir.

Nous commençons par la présentation de la formation BAFA, comme de coutume chaque année.

11	Education - jeunesse : Formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) - convention avec les CEMEA (centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)
----	---

**M Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Malléjacq. Oui, Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**  
Au cours de la commission jeunesse, nous avons formulé un vœu. Nous avons demandé il me semble, que les jeunes qui passaient leur BAFA au cours d'une année et qui étaient employés par la ville de Concarneau au cours de l'été qui suivait pour leur stage pratique, aient la possibilité d'être réembauchés une année supplémentaire, contrairement aux dispositions qui avaient été mises en place par la municipalité. Je voulais savoir si c'était confirmé ?

*Micro non branché.*

**Mme Dieterlé :**  
D'accord, c'est confirmé. Très bien, je vous remercie. Donc un jeune qui a passé son BAFA pourra être employé éventuellement une deuxième année, non plus par son stage mais en tant qu'animateur professionnel. Merci.

**M Echivard :**  
Oui, je confirme. C'est officiel. Un jeune pourra solliciter un autre emploi en tant qu'animateur l'année suivante.

**M le Maire :**  
Merci. Qui voulait intervenir ? Nous allons procéder au vote et après nous dirons un petit mot sur la carte scolaire.

Quels sont ceux qui sont pour la convention ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Nous avons appris cette décision de l'Inspection académique de supprimer 2,5 postes à Concarneau. Je voudrais vous lire le courrier que j'ai adressé à l'Inspectrice d'académie. « Nous accusons réception de votre courrier du 16 janvier dernier relatif au projet de carte scolaire. Selon les prévisions actuelles d'effectifs pour 2012-2013, vous nous indiquez une nouvelle baisse de la démographie scolaire, ce que je regrette vivement. Votre décision est donc de réduire de 2,5 postes le nombre total d'enseignants dans les écoles publiques de notre commune. Or, de nombreux lotissements sont en cours et abonderont sans aucun doute les effectifs scolaires de la rentrée 2012. Nous suivrons expressément les nouvelles inscriptions enregistrées par les directeurs d'écoles et serons extrêmement attentifs à ces nouveaux calculs. Nous reviendrons rapidement vers vous pour examiner cette proposition de carte scolaire. La ville de Concarneau ayant été très durement touchée par la fermeture de l'école du Lin et les autres suppressions de postes d'enseignant. Dans cette perspective.... » Voilà le courrier que j'ai adressé à l'Inspectrice d'académie. Peut-être qu'Éric Malléjacq peut apporter un complément d'information pour relayer ce que je viens de dire.

**M Malléjacq :**  
Oui, en complément d'information, vous avez tous vu dans la presse, les annonces concernant la carte scolaire qui se traduisent par des suppressions de postes, 1 demi poste en moins au Dorlett, 1 poste en moins au Rouz et un poste en moins à Kerosé. Ces diminutions de postes sont liées malheureusement, comme disait M le Maire tout à l'heure, à des considérations de démographie scolaire. Bien sûr, il ne s'agit que de prévisions pour l'instant, ce projet de carte scolaire n'est assis que sur des prévisions d'effectifs pour l'année prochaine. Bien évidemment, tout cela est sujet à éventuelle modification. Je l'espère dans le sens positif. Malgré tout, chaque année au mois de novembre, l'Inspecteur d'académie fait des prévisions d'effectifs en se basant sur ce qui est remonté par les directeurs d'écoles. Il s'avère qu'au vu de ces prévisions d'effectifs, on se retrouve dans ces 3 écoles-là avec une diminution relativement nette des effectifs pour plusieurs raisons. La 1<sup>ère</sup> raison est une raison de moindre présence de jeunes enfants, les enfants de PS1. Je dis bien de moindre présence et non pas moindre comptabilisation. Dans les cas présents,

les enfants ont réellement été comptabilisés. D'autre part, pour les écoles élémentaires pour les groupes scolaires du Dorlett et du Rouz, nous nous apercevons cette année qu'il y a des gros effectifs de CM2, il en sera de même malheureusement aussi l'année prochaine. Et ces gros effectifs de CM2 qui partent au collège ne seront pas compensés par les arrivées des petits. Là aussi à cause de gros problèmes de natalité que nous rencontrons dans la commune. Nous sommes actuellement à 128 naissances sur l'année 2011. Il y a peu de temps, nous étions supérieurs à 150, nous étions entre 150 et 200. Cela impacte très directement la démographie scolaire. Voilà ce que je pouvais dire sur cette carte scolaire. Encore une fois, je la déplore également. Je trouve qu'il est dommage que nous nous retrouvions avec ces postes en moins. Malheureusement encore une fois, cette démographie scolaire ne nous est pas favorable. Il en est de même dans d'autres communes proches, telles que Nevez ou Fouesnant. À Fouesnant, il y a 2 postes en moins également. Ce sont des ville,s qui bien que voyant leur population globale stabiliser, voire augmenter, ont malheureusement une moindre population scolaire. En revanche pour Melgven qui est une commune limitrophe ils ont une ouverture de poste cette année parce que leurs effectifs sont plus importants. Voilà ce que je pouvais dire.

**M le Maire :**

M Malléjacq, nous pouvons rebondir sur ce que vous venez de dire. Nous parlions de la natalité. Effectivement est lié à la natalité également l'équilibre de la démographie et de la population locale. Nous ne sommes pas sans savoir, vous comme nous, qu'il y a un déséquilibre démographique dans les tranches d'âge. On ne peut pas le nier, tout d'abord, il y a le bassin d'emploi. Les jeunes vont plus facilement vers les grands bassins d'emplois. Ensuite, il y a peut-être aussi un problème de foncier. Nous nous sommes évidemment interrogés et notre souhait est d'arriver à trouver des réserves foncières et tout du moins des offices publics. Nous développons l'urbanisation surtout dans les offices publics et moins dans le privé, de manière à ce que les jeunes puissent accéder aux logements à Concarneau. Nous nous employons sur ce domaine et j'espère que dans les années futures la courbe sera inversée, surtout lorsque nous voyons le nombre de lotissements qui vont pointer dans quelques mois ou quelques années. Dans un avenir plus ou moins moyen, on peut peut-être inverser la tendance. Je n'en suis pas sûr mais nous pouvons peut-être l'inverser. Il y a beaucoup de demandes à Concarneau, y compris des jeunes. C'est à nous de bien y faire attention et de prendre les dispositions qui s'imposent. Voilà. Quelqu'un veut intervenir ? Oui, M Colimard.

**M Colimard :**

Oui, très brièvement juste pour dire qu'en fait sur le fond, c'est le critère de la vie scolaire qui est contestable. Critère à partir duquel les décisions se prennent. Là c'est mon avis. Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse démographique que ce cela doit se traduire automatiquement et arithmétiquement de façon comptable par des suppressions de postes ou fermetures de classe. Ce n'est pas le cas cette année mais ce sont les mêmes logiques. Or là-dessus, je ne suis pas d'accord.

**M le Maire :**

On peut très bien ne pas être d'accord, mais nous sommes dans des situations conjoncturelles. À Concarneau il y a une situation de fait, mais dans d'autres endroits, ce sont au contraire des ouvertures de classes. Ce n'est pas partout pareil. À Concarneau, c'est la situation que l'on trouve. Quelques fois on pourrait trouver 10 ou 15 gamins dans une classe. Il faut bien prendre les dispositions qui s'imposent. Mais ce n'est pas irréversible dans le temps et je l'espère.

**Mme Le Thellec :**

Je voudrais juste vous dire que la problématique du vieillissement de la population à Concarneau va certainement nous demander de réfléchir le plus vite possible aux structures d'hébergement et d'accueil des personnes en grande dépendance. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de personnes qui séjournent à l'hôpital en moyen séjour, mais qui sont sur des listes d'attente pour entrer dans des structures comme le CHIC de Concarneau. Je pense que la liste d'attente est en train de s'allonger. Et dans quelques temps, je pense que nous allons nous retrouver dans de grandes difficultés pour répondre au besoin de la population. J'aimerais que ce sujet soit abordé au sein de la ville de Concarneau mais aussi au sein de la communauté d'agglomération, puisque nous avons voté pour la structure du CLIC qui est aussi un observatoire du vieillissement de la population. Je pense qu'il est plus que temps de se pencher sur ce phénomène.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec. Voilà pour ces remarques qui sont tout à fait pertinentes. Nous avons déjà voté pour le BAFA, nous allons donc passer au point n°12 avec M Debuysse.

12	Ressources humaines : Renouvellement de la convention de mise à disposition du responsable du services des marchés publics à Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)
----	---

**M Debuysier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Très bien, il y a des observations ? Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Juste une question. N'y voyez pas de malice, là je ne sais pas. Quand une personne de la ville est mise à disposition de la communauté de communes, comment cela se passe-t-il au niveau de son avancement ?

**M Debuysier :**  
Cela ne change rien du tout. Elle est mise à disposition par le biais d'une convention. La communauté de communes rembourse à la ville les salaires. Mais pour l'agent, c'est comme si elle était à Concarneau et elle contribue normalement en ancienneté. C'est exactement la même chose.

**M le Maire :**  
Il n'y a pas d'autres observations ?  
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

Le dernier point. Il s'agit du tableau des décisions de M le Maire.

**M le Maire :**

(lecture du rapport)

Pour la plupart de ces décisions, ce sont des renouvellements de bail d'occupation à titre précaire. Je ne vais pas toutes les lire. Vous en avez certainement pris connaissance. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**

Vous utilisez le terme occupation à titre précaire et révocable. Je sais que j'avais déjà posé la question au dernier conseil municipal mais il n'est pas mentionné si cette occupation se fait en général à titre gracieux ou si elle est payante. J'aurai été intéressée de savoir parmi les occupations, quelles sont celles qui sont occupées avec contrepartie financière ? Nous en avons parlé tout à l'heure à propos du débat sur les associations et les subventions, il y a certaines subventions qui n'augmentent pas. Par contre la contribution des associations à la prise en charge de leurs locaux, elle continue d'augmenter. Ce qui diminue de fait les subventions. Là nous aurions aimé avoir les précisions. D'autre part, je constate qu'à titre précaire et révocable les officiers marinières occupent la salle de l'ancienne mairie. Cela m'a paru curieux, étant donné qu'il paraissait que ce lieu n'était plus propre à l'accueil de la population.

**M Debuyser :**

Nous avons tenu dès le départ, à faire une convention d'occupation pour toutes les associations qui occupaient un lieu public. Ce qui n'existait pas avant, mais c'est une obligation. Quant à savoir s'ils payent ou pas, normalement, d'après la loi, ils devraient payer. Mais toutes ces conventions sont faites à titre gratuit.

**M le Maire :**

Vous voulez bien répéter ?

**M Debuyser :**

Toutes ces associations ont une convention d'occupation à titre gratuit. Toutes les conventions établies à Concarneau pour qu'une association puisse occuper un domaine public est toujours fait à titre gratuit.

*Micro non branché...*

**M Debuyser :**

Alors il faut me dire lesquelles.

*Brouhaha...*

**M Debuyser :**

Mais le centre des arts n'est pas une association. C'est culturel, cela n'a rien à voir. Et pourquoi précaire ? Tout simplement parce que c'est aussi la loi. Je réponds à votre question Mme Dieterlé. Après vous en reposerez une autre, si vous le voulez. Pourquoi précaire ? Parce qu'une ville se doit normalement de donner à toutes les associations exactement la même chose. C'est toujours à titre précaire pour une durée d'un an, voire moins si la destination finale est destinée à autre chose. Un an après elle est renouvelée si tout va bien.

**Mme Dieterlé :**

Peut-être que ce n'est pas écrit dans les conventions, mais je vous dis qu'il y a des associations qui payent les locaux qu'elles occupent, notamment au centre des arts. Ne me dites pas que c'est parce que c'est la culture. La culture ce sont des associations comme les autres.

**M le Maire :**

Oui, évidemment, mais lorsque l'on parle d'occupation à titre précaire, cela concerne une occupation exclusive des lieux. Ici c'est la poudrière, là c'est l'ancienne école du Lin pour le secours populaire, c'est différent. Par contre en ce qui concerne la mutualisation d'associations au CAC, on applique les tarifs du CAC. Voilà. Oui, M Nydell.

**M Nydell :**

En fait vous m'avez coupé le mot, M le Maire. Effectivement, le centre des arts est un lieu qui accueille et où travaille une équipe. Ce n'est pas du tout le même type de lieu que la salle de l'ancienne mairie par exemple à laquelle tu faisais référence et où la salle est

juste ouverte. Et ensuite, la discussion sur la gratuité du centre des arts, elle est nulle et non avenue puisque cela fait une éternité qu'il y a des tarifs en place dedans. À ce que je sache, ces tarifs-là ne sont pas contestés sur le principe d'une tarification quand on loue une salle pour pratiquer une activité. Après que le centre des arts fasse appliquer les règlements municipaux, cela me paraît d'une évidence.

**M le Maire :**

Mme Dieterlé et Mme Le Thellec pour conclure.

**Mme Dieterlé :**

Personnellement, j'ai voté contre la location des salles pour le fonctionnement des associations. Ce qui est complètement différent. Quand une salle est donnée au titre du fonctionnement d'une association, qui se réunit toutes les semaines par exemple, une chorale ou autre chose et quand elle crée un événement payant, je suis d'accord. J'ai voté contre. J'ai toujours voté contre depuis le début, dès les discussions que nous avons eues au début. Ce que je constate simplement, je ne dis pas qu'il faut faire payer toutes les associations, je dis qu'il faut en faire payer aucune. Je ne trouve pas normal qu'une association qui a une salle dédiée ne paye pas sa location, alors que quand elle est au centre des arts elle paye. Vous dites que c'est parce qu'il y a du personnel. Peut-être ! Mais ce sont deux poids deux mesures. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas d'équité pour le coup, puisque c'est un mot qui vous plaît. Il n'y a pas d'équité entre les associations puisque certaines payent et d'autres pas. Or, lorsque nous votons les subventions, je vous l'ai d'ailleurs fait remarquer lorsque nous les avons votées, que justement certaines associations disaient ah ben oui elles ont plus de subventions que les autres ou elles ont moins, mais en plus, on ne comptait pas le fait que certaines associations payaient la salle dans lesquelles elles étaient accueillies et d'autres pas. Je trouve qu'il y a là quelque chose qui est choquant et qui certainement devrait être discuté dans cette structure que nous appelons de nos vœux.

**M Nydell :**

Débattons-en mais il n'empêche qu'il y a des tarifs municipaux et ils sont censés être appliqués par tout le monde. C'est le cas aujourd'hui, donc débattons-en à la prochaine commission culture.

**M le Maire :**

Très bien. Mme Le Thellec pour conclure.

**Mme Le Thellec :**

Je voudrais juste vous informer que la CAF qui accueille aussi des associations facture également l'utilisation de ses locaux. Ce que je veux dire c'est que c'est pratiqué ailleurs qu'au CAC.

**M le Maire :**

Vous pourrez en parler en commission culture, comme le disait François Nydell.

Bien il n'y a pas de votre sur cette question. Il s'agit simplement d'une prise de connaissance.

Avant de conclure, je voudrais répondre à Philippe Le Coz sur le courrier qu'il m'a adressé à propos d'un vœu concernant la réunification administrative de la Bretagne.

J'oserais lui répondre qu'il s'agit d'un débat national qui concerne les parlementaires, les élus régionaux dans leurs instances respectives. À Concarneau, je préfère m'intéresser davantage aux dossiers locaux. Voilà ce que je peux répondre.

Voilà. Oui, M Colin.

**M Colin :**

Je veux simplement dire que l'un n'empêche pas l'autre. Je pense que tous les bretons et les élus bretons devraient s'intéresser à la chose. Je ne comprends pas votre position, M le Maire.

**M le Maire :**

Ce n'est peut-être pas le lieu à la mairie de Concarneau d'aborder ce sujet.

**M Colin :**

Si ! C'est le lieu dans toutes les collectivités bretonnes.

**M le Maire :**

C'est possible, mais en ce qui me concerne, je considère que c'est d'abord aux instances parlementaires et régionales de s'intéresser au sujet. Voilà. M Le Coz.

**M Le Coz :**

Je vais quand même également vous répondre. Je regrette évidemment cette prise de position. Je ne suis pas sûr que cela ait été discuté en réunion de municipalité. Je voudrais avoir le compte-rendu de la municipalité qui a statué sur ce point. J'ai l'impression que c'est une position personnelle et je crois que c'est un problème qui vous dépasse M le Maire.

**M le Maire :**

Très bien, merci. Nous prenons acte et je vais conclure ce conseil municipal en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

*La séance est levée à 22h15.*